

REGLEMENT DE LA NOCTORIENTATION

1. Caractéristique de la course

La Noctorientation du 29 novembre 2014 est une épreuve d'orientation en autonomie complète qui est basée sur l'endurance sportive et qui se pratique par équipe d'au moins 3 sans assistance. Les mineurs de plus de 16 ans peuvent prendre part à la course, toutefois une équipe ne pourra pas être constituée que de mineurs. Lorsqu'une équipe comprend un mineur, elle ne peut participer qu'au parcours court. L'épreuve est limitée à 50 équipes par circuit.

Au programme :

2 parcours au choix

Un parcours court de course d'orientation par équipe d'au moins 3 de 23 à 27 km

Un parcours long de course d'orientation par équipe d'au moins 3 de 25 km à 40 km

L'ensemble de l'épreuve est chronométrée électroniquement avec le système sportident. L'épreuve est caractérisée par des points de contrôle (CP) . Le classement s'établit au nombre de balises pointées. En cas d'égalité, le temps de course départagera les équipes. Sur chaque parcours, il existe des options.

2. Le déroulement de la course et son règlement

Accueil des participants dès **16h00**

Un briefing de présentation de l'épreuve aura lieu le samedi 29 novembre 2014 à **17h00** pour le long et à **19h00** pour le court dans la halle de saut à la perche du stade d'Antony. Le capitaine de chaque équipe devra obligatoirement y participer. Lors du briefing, seront précisés les points suivants : Organisation du départ, rappel des consignes de sécurité durant l'épreuve, trame de l'épreuve et commentaires.

Le parking est situé rue François Molé à côté de l'entrée du stade municipal. La noctorientation sera fléchée depuis l'A86 et la gare Croix de Berny .

Le départ :

Départ en car à **17h30** pour le long et **19h30** pour le court vers un lieu tenu secret. Les coureurs y toucheront leur première carte IOF. Les autres cartes seront distribuées au long du parcours par les signaleurs.

Le départ de la course se fera en masse à **18h30** pour le parcours long et **20h30** pour le parcours court.

Le temps et l'arrivée :

Les membres de l'équipe doivent toujours se déplacer et franchir l'arrivée ensemble. Le chrono s'arrêtera au passage du dernier équipier, sur la ligne d'arrivée. L'arrivée est située à la halle de saut du stade d'Antony.

Pendant la course :

L'équipe ne doit pas se séparer durant toute l'épreuve – mise hors course - quelque soit l'effectif de départ. Certaines balises ont des étiquettes stipulant que le ou les bracelets d'une certaine couleur doivent être poinçonnés. Le contrôle du bracelet sera fait à un PO. Dans le cas où le poinçon n'y serait pas présent, le poste ne sera pas comptabilisé à l'arrivée. Si dans l'équipe, il y a plusieurs bracelets de cette couleur, tous les bracelets de cette dernière couleur devront être poinçonnés. Les passages aux PO et aux balises doivent se faire en équipe complète. Toute assistance extérieure est interdite pendant la course, cependant le dépannage entre concurrents est autorisé. L'épreuve se déroulant en autonomie complète, il n'y aura aucun ravitaillement pendant la course.

Code de la route

Lorsque l'épreuve emprunte des parcours ouverts à la circulation routière, les obligations du code de la route s'imposent aux concurrents qui doivent s'y soumettre. Attention sur les routes de nuit les véhicules ont une visibilité limitée. Les routes interdites sont symbolisées par des croix rouges sur la carte. L'utilisation de celles-ci entraîne la mise hors course de l'équipe.

Incident matériel :

L'organisation ne peut être tenue responsable de tout incident matériel des concurrents.

Abandon :

Tout abandon d'un équipier est définitif et entraîne automatiquement la mise hors course de l'équipe. L'équipe qui abandonne doit prévenir immédiatement l'organisation par téléphone. Le numéro sécurité sera donné sur la feuille de consignes de course à l'accueil dans la halle de saut et le téléphone de l'équipe doit être allumé pendant toute la durée de la course. (pensez à le charger avant la course)

Réserve :

L'organisation se réserve le droit de toute modification ou annulation en fonction des conditions météorologiques ou de tout autre événement indépendant de sa volonté.

Non départ ou retard :

Toute équipe non conforme au règlement ne pourra prendre le départ qu'après régularisation de sa situation. Le temps perdu sur l'heure de départ théorique ne sera pas décompté.

Causes principales de pénalités

Toute situation en désaccord avec le présent règlement entraîne la mise hors course immédiate

Non respect des recommandations et consignes de course délivrées par les commissaires de course ou les forces de l'ordre (zone interdite, itinéraire obligatoire non respecté...) entraîne la mise hors course immédiate.

Le non respect du port du dossard entraîne 5 balises décomptées

A la barrière horaire finale : chaque bloc de 2 minutes de dépassement = 1 balise en moins

Ecart supérieur à 30 secondes entraîne une pénalité de 2 balises sur le temps final.

Acceptation du règlement

La participation au raid implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

3. Le matériel

Chaque équipe doit se munir du matériel nécessaire à la bonne pratique de l'épreuve.

Le matériel obligatoire est le suivant :

Par équipe : 1 boussole, 1 porte carte étanche, 1 montre, 1 téléphone portable chargé et ouvert.

Par équipier : 1 vêtement chaud et de pluie, un sac à dos avec système d'hydratation, ravitaillement (barres céréales...), 1 couverture de survie un brassard fluo, 1 lampe frontale avec piles ou batteries en relation avec la puissance de l'ampoule.

4. La sécurité

La sécurité active du raid sera assurée par :

Un responsable sécurité

Des points de passage obligatoires : Au delà de certaines barrières horaires, les concurrents se verront imposer un trajet plus court.

Un poste secouriste et un poste de chiropraticiens au niveau de l'arrivée

En cas d'accident, un concurrent doit toujours rester avec le blessé en attendant les secours. Les co-équipiers sont responsables de l'accidenté jusqu'à l'arrivée des secours. Un numéro d'appel d'urgence vous sera communiqué avant le départ.

5. Les classements

Il y aura un classement général, pour chaque catégorie : hommes, femmes, mixtes. Le chronométrage est établi en heures, minutes, secondes, majoré d'éventuelles pénalités. Un prix sera distribué aux trois premiers de chaque catégorie, si au moins cinq équipes sont classées dans la catégorie. Dans le cas contraire, seul le vainqueur sera récompensé.

Les concurrents mineurs doivent fournir une autorisation parentale lors de l'inscription

6. Assurance – inscription – forfait

Assurance

Le montant de l'inscription ne comprend pas l'assurance « responsabilité civile individuelle » et l'assurance « individuelle incident » (en cas de dommages causés à soi même) . Chaque concurrent doit donc avoir une assurance sécurité civile.

Chaque concurrent devra fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course d'orientation en compétition, **daté de moins de 1 an** au jour de l'inscription ou d'une licence de fédération française de course d'orientation FFCO. Un Pass'Orientation sera délivré à chaque non licencié FFCO

Inscription

Toute inscription reçue sans les droits d'inscription ne sera pas enregistrée par l'organisation. L'inscription comprend :

L'inscription au raid

Les cartes IOF et IGN

Le buffet à l'arrivée

Un lot par équipier

Le chronométrage électronique

Le stand massage par des chiropracticiens

Le transport en car

Les récompenses

Forfait

En cas de forfait, sur justificatif médical uniquement, les droits d'inscription seront remboursés à hauteur de 7 € par personne et jusqu'au 22 novembre 2014. Passée cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

7. Les photos

Les photos prises sur la course seront en totale liberté de droits pour les organisateurs, qui se réservent la possibilité d'en faire une exploitation commerciale.

Les personnes extérieures à l'organisation qui veulent utiliser les photos ou tout autre support d'images (vidéos, diapositives, etc .sans que cette liste ne soit exhaustive) réalisés au cours de la noctorientation dans un but autre que strictement privé, doivent en faire la demande par écrit à l'organisation qui se réserve le droit de refuser sans justification particulière.